



RECU EN PREFECTURE
Le 26 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 novembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 55, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 67, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 71 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 45), M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 6 jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 15), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 71 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 52), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 15), Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Thierry MORTON.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB, M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Danielle DARD à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 15), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 63), Mme Danielle POISSENOT à Mme Béatrice FALCINELLA (à compter de la question n° 63), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (pour la question n° 72), Mme Ilva SUGNY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 33), M. Gérard VAN HELLE à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 51 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 56 - Journées bisontines de la laïcité

Délibération n° 2019/005878

Journées bisontines de la laïcité

Rapporteur : Mme DARD, Première Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	25/10/2019	Favorable unanime

1 - Contexte

La laïcité est une valeur fondatrice du pacte républicain permettant de concilier un vivre ensemble dans le pluralisme et la diversité (conclusion du rapport de la Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République, présidée par Bernard Stasti).

Depuis 2011, le 9 décembre, anniversaire de la loi de 1905, a été désigné en France « Journée nationale de la laïcité ».

Au niveau local, un « collectif laïcité » bisontin réunit l'association Café Charlie, Léo Lagrange Centre Est, la Ligue de l'Enseignement, l'Observatoire régional de la laïcité et la Mission « lutte contre les discriminations » de la Ville de Besançon. Il organise des événements autour de cette date symbolique.

2 - Evénements

La Ligue de l'enseignement du Doubs organise la venue de Gérard Noiriel, historien et responsable de la compagnie de théâtre « Les petits ruisseaux ». L'objectif est de construire un parcours autour de la thématique des migrations avec des classes d'école primaire et de collège du quartier des Clairs-Soleils. D'autres partenaires seront mobilisés autour de ce projet.

La Fédération Léo Lagrange s'associe au réseau international de dessinateurs et dessinatrices de presse « Cartooning for Peace » dans le cadre d'un travail sur la valeur républicaine qu'est la « liberté », que le principe de laïcité permet de préserver, notamment dans l'expression de chacun. Des ateliers-débats avec un dessinateur de presse seront organisés à destination du public scolaire. Ils peuvent permettre aux élèves d'échanger avec lui autour des notions de liberté d'expression et de censure, et également de participer à une séance pratique sur le dessin de presse.

Dans la même démarche visant à favoriser une culture du dialogue et de l'écoute, l'organisation d'une conférence comportant une présentation du travail du dessinateur, des séances de questions-réponses et du dessin en direct, est également prévue. Une exposition du réseau « Cartooning for Peace » sera prêtée et diffusée localement.

Le « Café Charlie » organise à la Rodia une représentation de la pièce de théâtre « Ne laisse personne te voler les mots » destinée aux collégiens et aux lycéens. Celle-ci est destinée à susciter le débat et à favoriser le dialogue entre les participants autour de la question de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Ces valeurs sont abordées à travers différents thèmes notamment celui du principe de laïcité, de la démocratie, de la citoyenneté, du traitement médiatique, des réseaux sociaux...

D'autres événements sont prévus au cours de la période autour du 9 décembre :

- plusieurs spectacles des compagnies de théâtre « Côté cour » et « Les petits ruisseaux » dans un cadre scolaire ou pour le grand public.
- une conférence gesticulée intitulée « Nos ancêtres les migrants » de Gérard Noiriel l'amphithéâtre du conservatoire.
- une visite du musée des beaux-arts sur le thème des migrations pour deux classes de 6^e.

3 - Soutien financier

Il est proposé d'accorder une subvention de 1 500 € à l'association « Café Charlie » au nom du collectif bisontin de la laïcité.

En cas d'accord, la somme de 1 500 € sera prélevée sur la ligne 65.020/6574.007029 CS 10068 de la Mission Lutte contre les Discriminations.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 500 € au Café Charlie dans le cadre des événements organisés à Besançon pour l'édition 2019 des Journées bisontines de la laïcité.

M. DEVESA, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

